Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton de La Verpillière

Commune de VALENCIN

Décision du Maire
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2025-007

Le Maire de la Commune de VALENCIN
VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
VU l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique
VU la délibération n°2022-049 en date du 25 juillet 2022 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à son Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur est inférieur aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République française ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15%, lorsque les crédits sont inscrits au budget .
VU le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et d'une passerelle d'accès
VU la consultation lancée pour la création d'un ouvrage d'art et d'une voirie d'accès pour la future station d'épuration
CONSIDERANT l'analyse des offres selon les critères retenus

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre du groupement GANTELET-GALABERTHIER-GUILLAUD TP-GENEVRAY, offre la mieux disante au regard des critères retenus avec un montant de 229 975.00€ HT soit 275 970.00€ TTC pour la réalisation d'un ouvrage d'art et de sa voirie d'accès pour la future station d'épuration.

Article 2 : de notifier la présente décision au groupement GANTELET-GALABERTHIER-GUILLAUD TP-GENEVRAY.

Article 3 : qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Article 4 : qu'en cas de contestation, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 5 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne et de la publier sur le site internet de la Commune.

A VALENCIN, le 7 Mai 2025
Le Maire,
Bernard JULLIEN